

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°03-2023-155

PUBLIÉ LE 5 OCTOBRE 2023

Sommaire

03_DDETSPP_Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de l'Allier /

03-2023-09-29-00005 - Extrait de l'arrêté préfectoral portant mandatement des vétérinaires pour l'exécution des missions de supervision de la vaccination et de la surveillance contre l'influenza aviaire hautement pathogène (1 page)

Page 3

03_DDETSPP_Direction Départementale de
l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la
Protection des Populations de l'Allier

03-2023-09-29-00005

Extrait de l'arrêté préfectoral portant
mandatement des vétérinaires pour l'exécution
des missions de supervision de la vaccination et
de la surveillance contre l'influenza aviaire
hautement pathogène

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations

EXTRAIT DE L'ARRÊTE PRÉFECTORAL N° 2479bis / 2023 PORTANT MANDATEMENT DES VÉTÉRINAIRES POUR L'EXÉCUTION DES MISSIONS DE SUPERVISION DE LA VACCINATION ET DE LA SURVEILLANCE CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE HAUTEMENT PATHOGÈNE

ARRETE

ARTICLE 1^{er} - Les vétérinaires sanitaires des établissements du département de l'Allier détenant plus de 250 canards mulards, Pékin ou Barbarie où la vaccination est mise en œuvre conformément à l'arrêté du 25 septembre 2023 susvisé, sont mandatés pour exécuter les missions de supervision de la vaccination et de surveillance contre l'influenza aviaire hautement pathogène mentionnées par ce même arrêté.

ARTICLE 2 – Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand sous un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs. La juridiction administrative peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 – Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Allier, Madame la sous-préfète de l'arrondissement de Vichy, Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Montluçon, Monsieur le directeur départemental en charge de la protection des populations de l'Allier, Mesdames et Messieurs les vétérinaires titulaires de l'habilitation sanitaire dans le département de l'Allier assurant le suivi sanitaire des exploitations concernées, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

A Yzeure, le 29 septembre 2023

Pour la Préfète de l'Allier et par délégation,

Le directeur adjoint,

Signé

Laurent Claudet.